

**Avis d'attribution provisoire**

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la **Consultation N°02/2026 ayant pour objet rénovation du chauffage central de l'unité hospitalière Franz Fanon au profit du CHU de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2026**, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la Direction Générale du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
<b>Rénovation du chauffage central de l'unité hospitalière Franz Fanon au profit du CHU de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2026</b>	<b>E.T.B – T.C.E / E.T.P.H REZKI ISLAM</b>	<b>19510350105711401000</b>	<b>1 750 073,50</b>	<b>Retenu « Moins disant »</b>

Selon les dispositions de l'article 56 de la loi N°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales et l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le... 19 JAN. 2026

La Directrice Générale

